



Paieiment d'amendes non fondees

Par fluteaux, le 13/05/2011 à 11:38

Bonjour,

Sur mon compte bancaire fut debitee une somme pour le tresor public representant une partie de paieiment d'amende RATP datant respectivement des annees 2003 , 2004 , 2005 pour un montant global d'environ 1300.00 euros.

Ces delits je cois de categorie 4 ne sont manifestement pas de mon fait , mes papiers d'identitee m'ayant etes voles pendant cette periode et ceux-ci a deux reprise .A chaque fois un depot de plainte aux services de police fut depose.

Quelles procedures pourrait je suivre de facon que les prelevements pour le tresor public cessent , n'etant pas l'auteur de ces delits .

En attendant de vous lire , recevez mes salutations

Par **mimi493**, le **13/05/2011** à **12:35**

Vous commencez par porter plainte pour usurpation d'identité